

CIRCULAIRE DE RENTREE N°1

VIE SCOLAIRE

(à lire attentivement et à conserver)

L'école sera fermée du 13 juillet au soir au 23 août inclus. Si vous avez besoin de contacter la direction, veuillez envoyer un mail à direction@lefenouiller-stemarie.fr. La boîte mail sera consultée régulièrement.

Rentrée scolaire 2026-2027

HORAIRES RENTREE 2025-2026 :

Du lundi au vendredi, classe de **8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 16 h 30**.

Les enfants de Maternelle seront tenus aux MEMES HORAIRES que leurs aînés.

Attention ! Les retards répétés gênent le fonctionnement de la classe.

Il n'y aura classe, ni le mercredi, ni le samedi (sauf cas exceptionnels).

Conformément à la législation en vigueur, le **portail ouvrira à partir de 8h35**, début de la classe à 8h45 précises.

Les enfants laissés seuls devant le portail resteront sous la responsabilité des familles.

Les enfants déjeunant à la cantine seront pris en charge par le personnel municipal à partir de 12 h 15.

Le retour à l'école est prévu vers 13 h 35. Les enfants de PS et MS seront couchés dès le retour du restaurant municipal.

Les enfants déjeunant chez eux seront **amenés sur la cour des maternelles, à 12h15**. Ils resteront sous la surveillance des Enseignants **jusqu'à 12 h 25**.

Pour le retour des élèves, **le portail ouvrira à partir de 13h35, les enfants laissés seuls devant le portail resteront sous la responsabilité des familles.**

ACCUEIL du MATIN :

Pour tous les élèves, l'accueil se déroulera dans leur classe.

SORTIES des CLASSES :

Pour les sorties de 12 h 15 et 16 h 30, les enfants qui quitteront seuls l'établissement le feront sous la responsabilité des Parents.

Si l'enfant doit partir avec un adulte qui n'est pas le responsable de l'enfant, le faire savoir à l'établissement.

ATTENTION !

- Aucun enfant de moins de 6 ans ne sera autorisé à partir seul ou avec sa/son sœur/frère de l'école. La présence d'un adulte est obligatoire.
- Si votre enfant part seul(e), une carte de sortie lui sera délivrée en début d'année (**à partir du CE2**).

Nous vous recommandons la plus grande prudence aux abords de l'établissement.

Merci de ne pas stationner devant le portail à vélos et sur la piste cyclable.

- **Sortie du midi** : uniquement pour les élèves ne déjeunant pas au restaurant scolaire.
- Venir récupérer l'enfant au portillon d'entrée à 12h15.
- **Sortie du soir** :
 - Classe de TPS-PS-MS : Les parents viendront chercher l'enfant dans la classe.
 - Classe GS/CP : Les parents viendront chercher l'enfant dans le hall des maternelles.
 - Classes CP/CE1, CE1/CE2, CM1 et CM2 : Les enfants attendront leurs parents sur la cour des maternelles.

FREQUENTATION SCOLAIRE :

La fréquentation scolaire régulière est obligatoire **dès l'âge de 3 ans** (classe de Petite Section). Une demande d'aménagement du temps de présence à l'école des enfants scolarisés en Petite Section peut toutefois être effectuée par la famille auprès de la direction de l'établissement.

Toute absence devra être signalée à l'enseignant par **EDUCARTABLE**.

Les absences pour convenances familiales de plus de quatre demies-journées consécutives doivent faire l'objet d'une demande particulière auprès de la direction.

Pour les sorties régulières pendant les cours (orthophoniste, spécialiste, ...) faire un mot précisant le jour et l'heure. VENIR CHERCHER l'enfant devant la classe et le ramener jusque dans la classe.

TOUT ENFANT MALADE, FIÉVREUX OU TROP FATIGUÉ NE DOIT PAS ÊTRE ENVOYÉ À L'ÉCOLE. Il est essentiel qu'un enfant souffrant puisse se reposer et recevoir les soins adaptés à son état. **Sa présence en classe n'est bénéfique ni pour lui, qui risque de voir son état de santé se dégrader, ni pour ses camarades et les personnels de l'école, qu'il peut exposer à un risque de contagion.**

L'école n'est pas habilitée à administrer des médicaments aux élèves, sauf dans le cadre exceptionnel d'un **Plan d'Accueil Individualisé (PAI)** validé par le médecin scolaire. En dehors de cette situation, **aucun médicament ne sera administré par l'enseignant**. Nous vous remercions de demander au médecin de prescrire, lorsque cela est possible, une répartition des prises en dehors du temps scolaire.

Toute maladie contagieuse doit être signalée immédiatement à l'école afin de permettre la mise en œuvre des mesures nécessaires à la protection de tous. Par ailleurs, les vaccinations obligatoires doivent être maintenues à jour tout au long de la scolarité.

TELEPHONE :

Appeler avant 8 h 30 ou après 16 h 45. Entre ces deux horaires, merci de laisser votre message sur le répondeur. TEL : **02.51.55.45.35**
ou sur la boîte mail : direction@lefenouiller-stemarie.fr

Voici la page d'accueil du site internet de l'école : <http://lefenouiller-stemarie.fr/>

FOURNITURES :

Il est inutile d'acheter des fournitures scolaires pour la rentrée (hors listes données par les enseignants), l'établissement fournira **GRATUITEMENT** cahiers, crayons, gomme, etc... dans la limite des crédits disponibles. Les élèves devront prendre soin de leurs outils de travail.

Vous trouverez sur le site Web de l'établissement les listes du matériel demandé par les enseignants pour la rentrée.

ASSURANCE SCOLAIRE :

Vous devez demander une attestation d'assurance « Responsabilité civile » auprès de votre assureur et la remettre à l'école dès les premiers jours de la Rentrée.

Elle dépend généralement de votre assurance Habitation.

Pour l'Individuelle Accident, l'établissement souscrit une assurance scolaire et extrascolaire pour tous les élèves auprès de la Mutuelle St Christophe, et ce, dans le cadre d'un partenariat Enseignement Catholique de Vendée- Mutuelle St Christophe : 5 € par élève/par an. Pour plus d'informations sur l'assurance scolaire, connectez-vous sur l'Espace parents : <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents>. Vous pourrez télécharger une attestation si nécessaire.

HABITUDES SCOLAIRES :

Devant la perte des outils de travail des enfants, tous les crayons **seront à étiqueter** au nom de l'enfant. Les vêtements devront également être marqués.

Les parents ne devront laisser ni argent, ni bijoux entre les mains des enfants (à l'exception des règlements divers à remettre à l'enseignant).

Il est interdit d'apporter à l'école tout objet inutile, nuisible ou dangereux : vignettes, cartes à échanger, cutter, couteau...

Les élèves se doivent d'être polis, tant avec les enseignants et le personnel d'encadrement qu'avec leurs camarades. Nous accorderons une attention particulière au « Bonjour » du matin.

GARDERIE :

La Garderie se tient sur place, au sein même de l'établissement.

Elle est gérée par l'OGEC.

Horaires : matin : 7 h 30 – 8 h 30 soir : 16 h 45 – 18 h 30

Tarif : 0,60 € le quart d'heure (2.40 € l'heure)

L'établissement propose le paiement par prélèvement automatique.

Une autorisation écrite devra être fournie lorsque vous laisserez partir votre enfant avec une autre personne que le responsable de l'enfant.

Toutes les informations utiles sont dans la circulaire spéciale 'Garderie' (feuille verte qui vous a été distribuée avec le dossier de rentrée).

Structure pédagogique 2026-2027 :

La structure pédagogique a été établie par l'équipe enseignante en fonction des effectifs prévisionnels pour la rentrée. Elle est susceptible d'évoluer si de nouvelles inscriptions interviennent durant la période estivale.

Aucun changement ne pourra être demandé par les familles.

TPS-PS-MS	GS/CP	CP/CE1	CE1/CE2	CM1	CM2
Albane Cosson/ Hélène Grould	Peggy Renaud	Laurence Loizeau	Florence Emerit	Anne-Sophie Rousseau	Dorine Moullec

Réunions de classes 2026-2027 :

TPS-PS-MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Jeudi 17 septembre	Jeudi 17 septembre	Mardi 15 septembre	Lundi 21 septembre	Vendredi 25 septembre	Jeudi 24 septembre	
18h30	18h30	18h30	18h30	18h30	18h30	18h30

Les réunions de classes se tiendront par niveau (sauf pour la classe de Mme Grould et Mme Cosson). Il n'y a pas de garderie pour les réunions de classes.

Information piscine :

Les élèves des classes de GS – CP – CE1 et CE2.

Si vous souhaitez accompagner les élèves, il vous faut passer votre agrément (valable 5 ans).

La date d'agrément étant très proche de la rentrée, nous préférons vous la communiquer à l'avance :

Jeudi 10 septembre 2026 à 18h00 au complexe aquatique

	Piscine
GS /CP	10h30 à 11h15 du 14.06.27 au 25.06.27
CP/CE1	15h20-16h00 du 01.12.26 au 05.01.27
CE1/CE2	15h20-16h00 Du 09/03/27 au 02/04/27

Je vous souhaite de passer un bel été et au plaisir de vous retrouver à la rentrée prochaine.

La Cheffe d'établissement

Mme Albane Cosson